

Guide d'accompagnement pour l'intégration de votre revue au DOAJ

Dernière mise à jour août 2026



érudit

© 2026 par [Consortium Érudit](#)

sous licence [CC BY 4.0](#) 

Table des matières

À propos de ce guide.....	3
Qu'est-ce que le DOAJ?.....	3
Mission et approche.....	3
Ce qu'offre le DOAJ.....	3
Les avantages d'une présence au DOAJ.....	4
Le service d'accompagnement d'Érudit.....	4
Le partenariat entre Érudit et le DOAJ.....	4
Un accompagnement et des conseils en collaboration avec votre bibliothèque.....	4
Le parapluie Érudit.....	5
Les étapes de l'accompagnement.....	5
1. Manifestation de votre intérêt au service.....	5
2. Présentation du service.....	6
3. Analyse préliminaire par Érudit.....	6
4. Adhésion au service et choix du site principal.....	6
5. Analyse complète par Érudit.....	6
6. Application des correctifs.....	6
7. Validation finale.....	6
8. Dépôt de la candidature.....	7
Critères vérifiés lors de l'analyse préliminaire.....	7
Informations sur l'ISSN.....	7
Lectorat et pratiques éditoriales.....	8
Droit d'auteur et licences d'utilisation.....	9
Site(s) web de la revue - conditions générales.....	10
Le choix du site principal.....	11
Critères vérifiés lors de l'analyse complète.....	11
Conformité de la politique de libre accès.....	12
Lectorat et pratiques éditoriales.....	13
Gestion des numéros spéciaux ou thématiques.....	13
Droit d'auteur et licences d'utilisation.....	15
Site(s) web de la revue - conditions générales.....	16
Site(s) web de la revue - autres informations devant être présentes.....	18
Après votre intégration au DOAJ.....	19
Annexe 1.....	20
Liste des informations présentées dans une fiche DOAJ.....	20

À propos de ce guide

Ce guide a été conçu pour servir de complément à l'accompagnement offert par Érudit aux revues qui souhaitent être intégrées au Directory of Open Access Journals (DOAJ). La grille qu'Érudit vous remettra après l'analyse de votre revue est l'outil principal de cet accompagnement. Elle contient tous les critères à respecter pour que votre revue y soit présente.

Le guide a pour objectif de :

- présenter en détail les étapes de l'accompagnement d'Érudit;
- expliciter les critères de la grille d'analyse.

Qu'est-ce que le DOAJ?

Le Directory of Open Access Journals (DOAJ) est le plus vaste répertoire de revues savantes en libre accès. Des milliers de revues de plus d'une centaine de pays y sont recensées pour la qualité de leurs pratiques éditoriales. L'organisation à but non lucratif située au Danemark collabore avec une centaine de bénévoles et un réseau d'ambassadeurs et d'ambassadrices partout à travers le monde.

Mission et approche

La mission du DOAJ est d'accroître la visibilité, l'accessibilité, la notoriété, l'utilisation et la portée des revues savantes en libre accès, indépendamment de leur domaine, de leur région ou de leur langue. Afin d'intégrer le répertoire du DOAJ, chaque revue doit soumettre une candidature qui sera évaluée en fonction de la qualité de ses pratiques éditoriales et non du contenu de ses articles.

Ce qu'offre le DOAJ

Une fiche descriptive

Chaque revue acceptée dispose d'une fiche descriptive présentant des informations sur les pratiques éditoriales et de libre accès de la revue (à titre d'exemple, voir celle de la [Revue canadienne de bioéthique](#)).

Une base d'articles

Une revue répertoriée peut décider de transmettre au DOAJ les métadonnées de ses articles, les rendant ainsi [repérables sur le site du DOAJ](#) et ainsi plus visibles et découvrables.

Les avantages d'une présence au DOAJ

★ Notoriété et reconnaissance

Le DOAJ promeut les meilleures pratiques éditoriales en mettant l'accent sur l'[éthique et la transparence](#). Une revue est dans le répertoire parce qu'elle respecte certains principes éthiques et les communique clairement, tant à son lectorat qu'à son autorat potentiel.

★ Visibilité et rayonnement

Avec des millions de visites annuelles, le DOAJ renforce la portée des revues en libre accès. Ses données étant intégrées aux outils de découverte des bibliothèques et aux moteurs de recherche, comme Google Scholar, la visibilité et la découvrabilité des revues s'en trouvent accrues.

★ Conformité aux exigences d'organismes subventionnaires

Certains organismes, dont ceux adhérant au Plan S, exigent que les articles issus de recherches subventionnées soient publiés dans une revue présente dans le DOAJ. Être répertorié peut ainsi attirer davantage d'auteur·trice·s. De même, les revues financées par le programme de soutien aux revues scientifiques du Fonds de recherche du Québec (FRQ) et celles financées par le programme d'aide aux revues savantes du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) devront satisfaire aux critères du DOAJ.

Le service d'accompagnement d'Érudit

Le partenariat entre Érudit et le DOAJ

Érudit et le DOAJ sont partenaires depuis 2020. Ce partenariat a pour objectif de faciliter la candidature des revues diffusées sur Érudit afin d'augmenter le nombre de celles-ci dans le répertoire.

Un accompagnement et des conseils en collaboration avec votre bibliothèque

Si votre revue bénéficie des services d'une bibliothèque universitaire qui souhaite s'impliquer, Érudit travaillera en collaboration avec celle-ci. Votre bibliothèque sera ainsi votre principal point de contact. Érudit vous fournira les analyses de votre revue et votre bibliothèque vous accompagnera dans les ajustements nécessaires avant le dépôt de la candidature.

Une fois votre revue prête à soumettre sa candidature au DOAJ, vous aurez deux options : soumettre la demande vous-même (avec ou sans l'aide de votre bibliothèque) ou déléguer cette tâche à Érudit via le *parapluie Érudit*.

Le parapluie Érudit

Si vous participez au parapluie, Érudit soumettra votre candidature, mettra à jour votre fiche DOAJ au besoin et enverra automatiquement les métadonnées de vos articles dès leur diffusion sur erudit.org. Érudit deviendra ainsi votre point de contact avec le DOAJ pour toutes les questions relatives à la présence de votre revue dans le répertoire, qu'il s'agisse de mettre à jour votre fiche ou d'assurer les suivis quant à d'éventuels nouveaux critères.

Si vous n'y participez pas, vous devrez soumettre votre candidature, gérer votre fiche et envoyer les métadonnées des articles vous-même¹. Vous aurez votre propre compte DOAJ et en serez entièrement responsable.

Une revue déjà dans le DOAJ peut rejoindre ou quitter le parapluie Érudit sur simple demande auprès d'Érudit, entraînant un transfert de son compte du DOAJ vers celui d'Érudit ou inversement.

Les étapes de l'accompagnement

Votre revue devra sans doute apporter des ajustements avant de soumettre sa candidature au DOAJ. Il peut s'agir de modifications mineures aux informations de votre site ou de décisions plus importantes liées à vos procédures et politiques éditoriales.

Dans tous les cas, Érudit vous accompagnera jusqu'à ce que votre revue réponde à tous les critères du DOAJ. Ce processus comprend 8 étapes détaillées ci-dessous.

1. Manifestation de votre intérêt au service

Si vous lisez ce guide, vous avez probablement déjà été contacté·e par Érudit ou par votre bibliothèque pour participer à ce service. Sinon, vous pouvez manifester votre intérêt en nous contactant à l'adresse indexation@erudit.org ou en vous adressant à votre bibliothèque.

¹ Si votre revue utilise la plateforme OJS, il existe un plugiciel permettant l'envoi des métadonnées vers le DOAJ. Si ce plugiciel vous intéresse, communiquez avec votre partenaire d'hébergement OJS.

2. Présentation du service

Érudit organisera un webinaire avec les revues intéressées pour présenter le service et répondre aux questions générales. Une personne de l'équipe d'Érudit ou de votre bibliothèque vous contactera afin de trouver une date pour cette rencontre.

3. Analyse préliminaire par Érudit

Le DOAJ évalue les revues selon de nombreux critères qui, pour être respectés, ne requièrent pas tous le même niveau d'investissement. Érudit a identifié ceux qui requièrent le plus de temps et d'efforts et réalisera une analyse préliminaire de votre revue en fonction de ces critères. Cette analyse vous permettra de mieux mesurer le travail à prévoir et de prendre votre décision en conséquence. Voir la section [Critères vérifiés lors de l'analyse préliminaire](#).

4. Adhésion au service et choix du site principal

Après avoir pris connaissance de l'analyse préliminaire, vous devrez confirmer votre participation auprès d'Érudit ou de votre bibliothèque. Si votre revue possède plusieurs sites web (Érudit, OJS, autre), vous devrez indiquer celui qui sera utilisé pour le dépôt de votre candidature. C'est à partir de ce site qu'Érudit fera son analyse complète. Voir la section [Le choix du site principal](#).

5. Analyse complète par Érudit

Érudit procèdera à l'analyse complète de votre revue selon tous les critères du DOAJ et vous remettra une grille d'analyse détaillée. Celle-ci reprendra chaque critère avec des références aux sections appropriées de ce guide pour vous aider à effectuer les ajustements nécessaires. Voir la section [Critères vérifiés lors de l'analyse complète](#).

6. Application des correctifs

À vous de jouer! À l'aide de la grille d'analyse d'Érudit, vous pourrez identifier les éléments à ajuster. Tout au long de ce processus, vous serez accompagné-e par votre bibliothèque ou par Érudit.

7. Validation finale

Une fois les correctifs apportés, Érudit procèdera à une dernière vérification pour s'assurer que tout est conforme et maximiser les chances d'acceptation de votre candidature.

8. Dépôt de la candidature

La candidature de votre revue sera soumise au DOAJ par Érudit, à moins que vous ne choisissiez de le faire vous-même ou avec l'aide de votre bibliothèque. Voir la section [Le parapluie Érudit](#).

Critères vérifiés lors de l'analyse préliminaire

Les critères sont regroupés par grandes catégories et reprennent la structure de la grille d'analyse qu'Érudit vous remettra. Enfin, vous trouverez sous certaines sections une boîte à outils pour vous aider à mieux les comprendre.

Informations sur l'ISSN

☒ La revue possède au moins un ISSN confirmé auprès de l'ISSN International Centre

L'ISSN (International Standard Serial Number) est un identifiant unique attribué aux publications en série. L'ISSN de la revue doit être affiché sur son site web. Comme votre revue est diffusée sur Érudit, ce critère devrait déjà être validé. Dans le cas contraire, il faut vous assurer de corriger la situation.

Boîte à outils :

Faire une recherche sur l'[ISSN Portal](#) pour valider les informations qui s'y trouvent. Si nécessaire, contacter [ISSN Canada](#) pour toute modification des informations.

☒ Le titre de la revue correspond à l'enregistrement de l'ISSN International Centre

Lorsqu'un ISSN est attribué, des informations comme le titre, les titres parallèles et l'éditeur sont enregistrées dans l'ISSN Portal. Le DOAJ le considère comme la source officielle pour le titre. Ainsi, si le titre indiqué dans votre candidature au DOAJ diffère de l'enregistrement officiel, il sera systématiquement corrigé pour celui de l'ISSN Portal. Si les informations sont inexactes sur l'ISSN Portal, il faudra les mettre à jour auprès d'ISSN Canada avant de déposer votre candidature. Consultez la boîte à outils du critère précédent pour plus de détails. À noter qu'un changement de titre nécessite l'émission d'un nouvel ISSN. Si le titre de votre revue a changé, mais que vous n'avez pas fait cette démarche, contactez immédiatement votre bibliothèque ou Érudit.

Important : Si vous demandez une modification à ISSN Canada, informez-en Érudit!

Lectorat et pratiques éditoriales

- ☒ La revue publie au moins cinq articles de recherche par an

Les éditoriaux, comptes-rendus de lecture et autres articles non évalués par les pairs ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Pour une nouvelle revue, un minimum de 10 articles de recherche doit avoir été publié depuis la création de la revue ou sa transition vers le libre accès. Une revue récemment passée en libre accès immédiat avec licence ouverte, doit avoir un historique de publication d'un an ou avoir publié 10 articles avec licence.

Votre revue doit indiquer clairement sur son site à quel type d'articles s'applique l'évaluation par les pairs afin de pouvoir établir ces seuils. Par exemple, elle pourrait indiquer que seuls les articles publiés dans certaines rubriques (ex. *Dossier et Hors thème*) sont évalués par les pairs et que les autres articles ne le sont pas.

Boîte à outils :

La section 8 des [Principes de transparence et de bonnes pratiques dans l'édition scientifique](#) de COPE, DOAJ, OASPA et WAME.

- ☒ L'endogénéité de la revue est limitée à 25% pour chacun des deux derniers numéros

Dans le monde de la publication savante, le terme « endogénéité » est utilisé pour désigner la publication d'articles par des membres des comités de la revue, par ses évaluateur·trice·s ou ses rédacteur·trice·s invité·e·s. Un taux élevé d'endogénéité pourrait suggérer un manque d'étanchéité du processus d'évaluation ou une forme de favoritisme.

Dans une optique d'intégrité scientifique, le DOAJ rejette toute revue dont le taux d'endogénéité est supérieur à 25 %. Ce calcul inclut les articles dont au moins un·e des auteur·trice·s est membre de l'équipe de la revue ou d'un comité, est un·e évaluateur·trice ou un·e rédacteur·trice invité·e pour un numéro spécial ou thématique. Les introductions des numéros thématiques, comptes-rendus et autres articles non évalués par les pairs ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Si votre revue dépasse ce seuil, vous devrez attendre la publication de **deux numéros** conformes avant de soumettre votre candidature.

Assurez-vous que l'information sur les comités sur votre site soit à jour et que la distinction soit aisée entre articles évalués par les pairs et articles non évalués par les pairs avant l'analyse préliminaire. Voir la boîte à outils précédente.

Droit d'auteur et licences d'utilisation

☒ La revue applique une licence ouverte à ses articles

Le DOAJ n'accepte que des revues qui diffusent leurs articles selon les termes d'une licence ouverte (Creative Commons ou l'équivalent). Si votre revue n'applique pas une telle licence, elle sera automatiquement refusée. Le DOAJ recommande l'usage des licences Creative Commons, car elles simplifient la gestion des droits et sont largement acceptées. Votre revue peut aussi opter pour une licence personnalisée à condition qu'elle offre des permissions équivalentes.

Les articles peuvent contenir certains éléments qui ne sont pas sous licence ouverte (ex: figures, images) à la seule condition qu'ils soient attribués correctement et que les modalités de droit d'auteur soient clairement mentionnées. De plus, une petite partie du contenu de votre revue peut ne pas être diffusée sous licence ouverte à condition qu'elle soit pertinente au domaine de votre revue, qu'il ne s'agisse pas d'articles de recherche, qu'elle soit accessible gratuitement et que les modalités liées au droit d'auteur la concernant soient clairement indiquées. Par exemple, votre revue est dans le domaine de la littérature et vous y publiez des poèmes dont les auteur·trice·s ne souhaitent pas diffuser leur œuvre sous licence ouverte.

Quelle que soit la licence utilisée, il vous faudra l'indiquer clairement dans les articles ainsi que sur toutes vos plateformes (site, OJS, etc.) et vos documents officiels (licence, contrat).

Boîte à outils :

Si votre revue n'applique pas encore une licence Creative Commons à ses articles, nous vous recommandons de nous contacter ou de contacter votre bibliothécaire pour en discuter.

Comprendre les licences Creative Commons :

[Saisir l'essentiel des licences Creative Commons](#) : capsule de la Bibliothèque de l'Université Laval (env. 5 min)

[Applying a Creative Commons licence to your Academic Journal](#) présente l'essentiel des licences Creative Commons (angl.)

[Conversation pratique sur les licences Creative Commons et leurs impacts](#) : webinaire du Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (env. 1h)

Choisir une licence Creative Commons :

Il faut d'abord considérer si, dans votre contexte, une licence spécifique est exigée (ex. politique d'organismes subventionnaires, exigences de votre organisation, etc.) Si aucune licence spécifique n'est exigée, le [License Chooser de Creative Commons](#) (angl.) vous permet d'entamer cette démarche en déterminant la licence qui vous convient selon les permissions d'utilisation que vous souhaitez offrir.

Mettre à jour vos politique, licence et site web :

Les [Best practices in licensing and attribution: What you need to know](#) (angl.) de l'Open Access Scholarly Publishing Association (OASPA)

Le [Journal Policy Toolkit de l'University of Alberta](#) (angl.) qui offre des modèles d'avis de droits d'auteur

L'[Entente de publication en libre accès sous licence Creative Commons](#) développée par les Bibliothèques de l'Université de Montréal

Site(s) web de la revue - conditions générales

☒ Tous les sites de la revue présentent la même information

Une revue peut avoir plus d'un site, mais doit choisir un site principal pour l'évaluation de sa revue par le DOAJ (voir la section [Le choix du site principal](#)). Si, en plus du site principal, vous choisissez de conserver un ou des sites secondaires, les informations présentées sur ces sites doivent être cohérentes avec celles du site principal. Deux options s'offrent alors à vous :

Répéter toute l'information sur tous vos sites :

Tous les sites doivent présenter la même information et devront être maintenus à jour. Un site avec des informations obsolètes ou incomplètes peut entraîner un refus du DOAJ.

Concentrer vos efforts sur le site principal :

Ne conservez que l'information minimale sur les sites secondaires et ajoutez-y des liens vers votre site principal. Il n'y a pas de règle sur l'information à conserver, mais nous vous recommandons les éléments suivants :

- Description brève de votre revue (portée et couverture, public cible, statut de libre accès, licence d'utilisation, type d'évaluation par les pairs, ISSN)
- Lien vers le site principal
- Coordonnées de la revue
- Directives aux auteurs ou lien vers celles-ci

- Information ne pouvant pas figurer sur le site principal (soumissions, nouvelles, etc.)

☒ Toutes les versions linguistiques du site de la revue présentent la même information

Si votre site est multilingue, toutes les versions linguistiques doivent être identiques. Le DOAJ refusera également une revue qui présente un mélange de langues sur le même site, il doit y avoir une version complète du site dans chacune des langues.

Le choix du site principal

Si votre revue est hébergée sur plusieurs sites, vous devez choisir un site principal qui servira à l'évaluation de votre candidature par le DOAJ. Les éléments suivants sont à considérer dans votre choix :

- *Cohérence avec la cible des DOI*
Le DOAJ utilise les DOI pour rediriger les lecteur·trice·s vers vos articles. Si Érudit assigne vos DOI, ils pointeront vers Érudit; si un autre plateforme les assigne (ex. OJS), ils pointeront vers cet endroit. Pour assurer la cohérence de votre fiche DOAJ, nous conseillons de choisir comme site principal celui où mènent la majorité de vos DOI.
- *Efforts requis pour l'harmonisation des sites (critère DOAJ) et leur mise à jour*
Centraliser l'information sur un site principal facile à mettre à jour réduit les efforts et permet d'éviter toute information obsolète, incohérente ou trompeuse. Voir le critère [Tous les sites de la revue présentent la même information](#).
- *Catalogue des publications sur Érudit et d'autres plateformes*
Si vos numéros sont diffusés à plusieurs endroits (Érudit, OJS, autre diffuseur, etc.), considérez les éléments suivants : l'endroit où se trouve le plus grand nombre de numéros, le site hébergeant le plus ancien numéro, etc.

Peu importe votre choix de site principal, vous pourrez être sous le parapluie Érudit.

Au besoin, discutez-en avec nous et avec votre bibliothécaire.

Critères vérifiés lors de l'analyse complète

Les critères sont regroupés par grandes catégories et reprennent la structure de la grille d'analyse d'Érudit. Vous trouverez sous certaines sections une boîte à outils pour vous aider à mieux les comprendre.

Conformité de la politique de libre accès

- ☒ La revue doit afficher une déclaration de libre accès conforme à la définition du DOAJ

Vous devez afficher clairement sur votre site votre adhésion à une définition du libre accès conforme à celle du DOAJ. Le DOAJ définit le libre accès comme le droit de « lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral [des] articles, [de] les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale. » Cette définition doit être cohérente avec les termes de la licence que vous utilisez.

Si la revue n'a pas toujours été en libre accès, elle doit indiquer clairement sur son site la date du passage en libre accès complet (avec licence ouverte), les modalités d'accès des articles archivés (libre accès, gratuits ou payants) ainsi que les droits d'utilisation des articles archivés (tous droits réservés ou licence ouverte).

Boîte à outils :

Un [article du DOAJ](#) expliquant la philosophie du répertoire sur le libre accès et ses diverses définitions (angl.).

Une [introduction au libre accès](#) par la Bibliothèque de l'Université Laval

Exemple de déclaration conforme au DOAJ dont vous pouvez vous inspirer (et sa traduction en anglais) :

[Nom de la revue] adhère à la définition du libre accès du Directory of Open Access Journals (DOAJ). Tous ses contenus sont accessibles immédiatement et, depuis le [inscrivez le vol. et no], sont publiés sous la licence [mention de la licence avec lien], comme indiqué dans la section [titre et lien vers la section où se trouve la déclaration de droit de d'auteur sur votre site].

[Journal Name] adheres to the definition of open access provided by the Directory of Open Access Journals (DOAJ). All of its content is immediately accessible and, starting with [enter volume and issue number], is published under the [license name and link] license, as indicated in the section [title and link to the section of your website containing the copyright statement].

- ☒ L'accès aux articles est gratuit, immédiat (sans délai) et sans création de compte

Ce critère s'applique à au moins un format numérique de la revue. On peut demander de payer pour un format numérique supplémentaire ou pour un format imprimé, mais cela doit être clairement indiqué sur le site.

Lectorat et pratiques éditoriales

- ☒ La revue s'adresse d'abord aux chercheur·euse·s ou aux praticien·ne·s

Le DOAJ répertorie uniquement des revues savantes s'adressant principalement à ce lectorat.

- ☒ La revue a un comité éditorial d'au moins cinq personnes qualifiées

Ces personnes doivent avoir l'expertise appropriée aux thématiques abordées par la revue. Il est également recommandé que les membres du comité ne proviennent pas tous ou toutes de la même organisation.

Les membres de votre comité éditorial ou de rédaction doivent figurer sur le site, avec leurs affiliations institutionnelles respectives.

- ☒ Les articles de la revue sont évalués par les pairs

L'évaluation doit être faite par au moins deux personnes indépendantes. Le DOAJ accepte une évaluation de l'équipe éditoriale seulement pour certaines disciplines des arts et sciences humaines (voir les pages 10 à 16 du [International Standard Classification of Education](#) (angl.)).

Le processus de révision par les pairs doit être détaillé sur le site web, en incluant le processus pour les [numéros spéciaux ou thématiques](#), s'il y a lieu.

Boîte à outils :

La section 8 des [Principes de transparence et de bonnes pratiques dans l'édition scientifique](#) de COPE, DOAJ, OASPA et WAME.

Gestion des numéros spéciaux ou thématiques

Cette catégorie répond aux préoccupations du DOAJ concernant certaines revues qui utilisent les numéros spéciaux pour déléguer leurs responsabilités éditoriales à d'autres personnes afin de publier un plus grand nombre d'articles et ainsi augmenter leurs revenus grâce aux frais de publication et ce, au détriment de la qualité des publications. Cette pratique peut favoriser la fraude et la présence de cartels de citations au profit des rédacteur·trice·s invité·e·s.

Les exigences ci-dessous s'alignent sur les [meilleures pratiques](#) de l'organisme COPE et elles doivent être abordées dans une courte politique de gestion des numéros spéciaux. Si votre revue ne fait pas appel à des rédacteur·trice·s invité·e·s, ces exigences ne s'appliquent pas.

☒ Les articles appartenant aux numéros spéciaux ou thématiques sont identifiés clairement

Si certains articles d'un numéro spécial ou thématique sont hors thème, on doit pouvoir les distinguer en un coup d'œil.

☒ Les thématiques des numéros spéciaux sont en lien avec le domaine de la revue

Ce critère est une réponse à des cas de numéros spéciaux qui n'étaient en rien liés à la thématique générale de la revue.

☒ La revue vérifie et valide les compétences de la rédactrice ou du rédacteur invité·e

En d'autres termes, il est de la responsabilité de la revue de s'assurer que la personne qui dirigera un numéro spécial possède les compétences requises pour une telle tâche.

☒ L'équipe éditoriale est responsable du numéro spécial et de son rédacteur ou sa rédactrice invité·e

Même si le numéro spécial est dirigé par une personne invitée, l'équipe éditoriale de la revue demeure pleinement responsable du contenu publié et du travail de la personne invitée.

Cette information doit se trouver dans une courte politique de gestion des numéros spéciaux.

☒ Les articles des numéros spéciaux suivent le même processus d'évaluation par les pairs que ceux des numéros réguliers

Ces articles doivent donc être évalués par au moins deux personnes indépendantes.

Cette information peut se trouver dans une courte politique de gestion des numéros spéciaux ou être incluse dans la description générale du processus d'évaluation par les pairs.

☒ Les articles rédigés par les rédacteur·trice·s invité·e·s sont soumis à un processus d'évaluation indépendant

Pour éviter tout conflit d'intérêts, ces articles doivent faire l'objet d'un processus d'évaluation indépendant supervisé par l'équipe éditoriale de la revue et non par les rédacteur·trice·s invité·e·s. Cette information doit se trouver dans une courte politique de gestion des numéros spéciaux.

De plus, la rédaction invitée est considérée dans le calcul de l'[endogénéité](#) de son numéro, au même titre que les membres de l'équipe ou ceux des comités de la revue et les évaluateur·trice·s.

Boîte à outils :

La section 8 des [Principes de transparence et de bonnes pratiques dans l'édition scientifique](#) de COPE, DOAJ, OASPA et WAME.

L'exemple de la [Politique concernant les Numéros thématiques de la revue *Mesure et évaluation en éducation*](#).

Droit d'auteur et licences d'utilisation

☒ Les modalités du droit d'auteur pour l'utilisation des articles sont distinctes de celles pour le contenu du site web

Il est essentiel de distinguer les déclarations de droit d'auteur et de licence qui s'appliquent au contenu de votre site web de celles qui s'appliquent à vos articles. Une personne visitant votre site web doit comprendre facilement cette distinction.

☒ Les modalités de droit d'auteur sont clairement décrites pour l'auteur qui soumet un article

L'auteur·trice est généralement titulaire des droits d'auteur en premier lieu. Au moment de la publication, ces droits peuvent être cédés partiellement ou entièrement à la revue. Le DOAJ recommande que les auteur·trice·s demeurent titulaires du droit d'auteur, mais il ne s'agit pas d'une exigence. La revue doit toutefois indiquer sur son site si l'auteur·trice demeure entièrement titulaire des droits d'auteur ou quels droits lui sont cédés exclusivement, le cas échéant.

- ☒ Les modalités du droit d'auteur de la revue n'entrent pas en contradiction avec sa licence, sa politique de libre accès ou la mention sur les articles

Toute l'information sur les droits d'auteur doit être identique sur toutes les plateformes utilisées par la revue (site, OJS, etc.), les documents officiels (licence de publication, contrats, etc.) et les articles eux-mêmes. Les liens vers la licence doivent aussi diriger vers la bonne version de celle-ci chez Creative Commons. Si la revue n'a pas toujours diffusé ses articles sous une licence ouverte, elle doit indiquer le moment (date et numéro) où elle a adopté cette licence. Il en est de même si la licence a changé en cours de route. Toute contradiction ou incohérence peut entraîner le rejet de votre candidature par le DOAJ.

De plus, les utilisations permises par la licence doivent être cohérentes avec celles prévues dans l'entente signée par les auteur·trice·s et avec les informations présentes sur les articles. Par exemple, la revue ne peut pas demander à l'auteur·trice de céder les droits exclusifs de publication d'un article publié sous licence ouverte car, par défaut, cette licence permet à tout le monde de réutiliser l'article. Il est toutefois possible de demander le droit exclusif de première publication.

Enfin, la mention de droit d'auteur présente sur l'article doit être cohérente avec la politique de droit d'auteur de la revue. La mention © *Tous droits réservés* ne doit jamais être utilisée, car dans le contexte d'une licence ouverte, les droits ne sont jamais tous réservés.

Site(s) web de la revue - conditions générales

- ☒ La revue possède une URL dédiée

Une revue ne peut pas se limiter à une petite section à l'intérieur d'une page web plus vaste sur le site d'un autre organisme. Ce critère n'est pas un enjeu pour vous car votre revue dispose déjà d'un espace dédié sur Érudit. Cependant, si vous choisissez un autre site comme [site principal](#), assurez-vous de respecter ce critère.

- ☒ La navigation dans les sites est claire et aisée

Toute personne visitant votre site doit pouvoir y trouver facilement l'information recherchée. Organisez le menu de façon logique, évitez les liens cachés et structurez le contenu avec des sections bien définies.

Boîte à outils :

La page sur la [présentation de la revue et la conception du site web](#) tirée du Kit des revues en accès ouvert rédigé conjointement par le DOAJ et l'OASPA

☒ Chaque article possède une URL individuelle

Chaque article doit avoir son propre hyperlien (URL). Par exemple, la revue ne peut se limiter à un PDF regroupant tous les articles d'un numéro. Sur Érudit, chaque article possède déjà une URL dédiée. Cependant, si vous choisissez un autre site comme [site principal](#), assurez-vous de respecter ce critère.

☒ Le site de la revue et les articles ne contiennent pas de publicité intrusive

Le DOAJ ne définit pas précisément ce qui est considéré comme intrusif, mais recommande de suivre les bonnes pratiques en matière de publicité dans son [Guide sur la transparence et les bonnes pratiques](#) (voir section 15).

☒ Le site de la revue ne présente pas d'indicateur bibliométrique non standard

En tant que signataire de la Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA), le DOAJ ne recommande pas l'utilisation d'indicateurs bibliométriques pour évaluer la qualité d'une revue ou des chercheur·euse·s. Toutefois, il autorise l'affichage d'indicateurs standards et largement reconnus comme ceux de Clarivate (Web of Science), Scopus, les listes officielles d'accréditation nationales (ex. Qualis pour le Brésil), l'Eigenfactor, l'indice h5 de Google Scholar, ou encore des indicateurs au niveau des articles comme Altmetric et Crossref Event Data. L'affichage de tout autre logo, lien ou référence à d'autres indicateurs sera refusé.

Boîte à outils :

Le [Carrefour bibliométrie des Universités du Québec](#) présente plusieurs indicateurs reconnus. Dans la section Bonnes pratiques, on aborde la question des faux indicateurs.

Cette liste n'étant pas exhaustive, en cas de doute, contactez votre bibliothèque.

☒ La revue ne fait pas de fausses déclarations ou d'affirmations trompeuses

Une revue ne doit pas induire son lectorat en erreur. Voici quelques exemples pouvant illustrer cette situation :

- Une revue se disant internationale mais dont le comité éditorial est issu d'un seul pays
- Un site web affichant des logos suggérant une affiliation inexistante ou une indexation dans une base de données ou un outil de recherche inexistant
- Un membre d'un comité de la revue qui n'y siège pas réellement

- Une revue mettant de l'avant un Journal Impact Factor alors que la revue ne se trouve pas dans le Journal Citation Reports

☒ Liens entre le site principal et les autres sites

Pour éviter que vos lecteurs ou lectrices se trouvent sur un site donnant des informations incomplètes, si la revue conserve un ou des sites secondaires, ceux-ci doivent contenir des liens vers le site principal. Voir le critère [Tous les sites de la revue présentent la même information.](#)

Site(s) web de la revue - autres informations devant être présentes

☒ Coordonnées complètes de la revue

Les coordonnées doivent inclure le nom d'une personne-ressource, une adresse courriel dédiée et une adresse physique complète correspondant au pays d'enregistrement de l'éditeur. Ces informations permettent au DOAJ de détecter plus facilement si les revues présentent des informations trompeuses.

☒ Objectifs et couverture de la revue

Il s'agit d'informations essentielles pour mieux connaître votre revue et ce qu'elle a à offrir. Un visiteur ou une visiteuse doit connaître rapidement la mission de votre revue, le domaine couvert et les types d'articles qui y sont publiés. Ces informations doivent être facilement repérables, idéalement sur la page d'accueil ou sur une page *À propos*.

☒ Instructions aux auteur·trice·s

Une personne souhaitant vous soumettre un article devrait avoir toute l'information nécessaire pour pouvoir le faire adéquatement. Cette information devrait être facile à trouver à partir de la page d'accueil de votre revue.

☒ Frais aux auteur·trice·s et exemptions

Si votre revue ne facture aucun frais de publication, elle doit l'indiquer clairement sur son site. Par contre, si des frais, quels qu'ils soient, sont exigés, ils doivent être indiqués sur le site de la revue (ex. frais de retrait d'article, de traduction, de couleur, etc.). Si des exemptions sont offertes pour ces frais, elles doivent aussi être présentées.

Après votre intégration au DOAJ

Bravo, votre revue fait dorénavant partie du plus vaste répertoire de revues savantes en libre accès! Pour vous assurer d'y demeurer, il vous faudra garder à jour toutes les informations sur votre site web. En effet, afin de maintenir la qualité de son répertoire, le DOAJ réévalue périodiquement les revues qui s'y trouvent. Si l'information sur votre site est obsolète, il pourrait s'agir d'un motif de rejet. De plus, vous êtes responsable de la mise à jour de votre fiche DOAJ ou de demander à Érudit ou à votre bibliothèque de le faire si ce sont eux qui ont déposé votre candidature.

Aussi, puisque le DOAJ évolue constamment, il vous faudra éventuellement tenir compte de nouveaux critères. La participation au [parapluie Érudit](#), en plus de permettre l'envoi automatisé des métadonnées, facilitera ce suivi, car Érudit s'engage à vous en informer et à mettre à jour votre fiche lorsque nécessaire. De votre côté, vous êtes responsable d'aviser Érudit de tout changement nécessitant la mise à jour de votre fiche dans le DOAJ (voir l'[Annexe 1](#)). Enfin, la vigilance est de mise pour demeurer conforme à certains critères comme [celui concernant l'endogénéité](#) et [ceux liés aux numéros spéciaux](#).

Annexe 1

Liste des informations présentées dans une fiche DOAJ

- Lien vers l'objectif et couverture
- Lien vers les directives aux auteurs et autrices
- Lien vers la liste des membres du comité de rédaction
- Lien vers le processus de révision par les pairs
- Licence ouverte utilisée et lien vers les termes de celle-ci
- Politique de droit d'auteur et lien vers celle-ci
- Montant des frais de publication en dollars, si applicable, et lien vers le détail des frais
- Lien vers la politique de conservation à long terme
- Nombre de semaine entre la soumission et la publication
- Éditeur
- Langue de publication
- Domaine de publication
- Mots-clés

Pour les revues participant au parapluie Érudit, toutes les modifications à ces informations à la suite de leur intégration devront être communiquées à Érudit.